

## **Convention collective de travail**

Coursiers à vélo et services de coursiers urbains

La PostCom impose à l'ensemble du secteur de la logistique postale de signer une convention collective de travail (CCT). Les conventions collectives existantes ne couvrant pas entièrement les besoins d'un marché du travail en pleine évolution et très compétitif sur le dernier kilomètre, les coursiers à vélo suisses ont fait le choix de négocier leur propre CCT.

L'association patronale **SWISSMESSENGERLOGISTIC SML** a donc longuement négocié avec Syndicom (Syndicat des médias et de la communication) pour aboutir à une Convention collective de travail. Celle-ci a été ratifiée à Bienne le 11 novembre 2018. Elle sera signée le **5 février 2019** et entrera en vigueur le **1<sup>er</sup> mai 2019**.

Dans cette démarche, l'association patronale **SWISSMESSENGERLOGISTIC SML** a comme premier objectif de maintenir des normes de qualité élevée et des conditions de travail équitables pour les membres de l'association, tout en assurant le développement professionnel, économique, social et environnemental de ce secteur.

Cet objectif doit être appliqué et renforcé ces prochaines années dans le but d'étendre le champ d'application de la CCT à l'entier du secteur de la livraison.

L'association patronale **SML** veut ainsi mettre face à leurs responsabilités les entreprises qui pratiquent le dumping salarial et minimisent les prestations sociales, ce qui tend à présenter sous un mauvais jour l'ensemble du secteur.

Le « pseudo-autoentrepreneuriat », l'absence de salaire garanti, des prix irréalistes et un manque de qualité doivent en effet être évités.

La CCT **Coursiers à vélo et services de coursiers urbains** entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2019. **SML** est ouverte à de nouveaux membres et encourage vivement d'autres entreprises de messagerie et de logistique à y adhérer.

L'association patronale **SML** critique par ailleurs les salaires minimaux publiés à l'automne 2018 par la PostCom. Ceux-ci ne permettent pas d'assurer la subsistance des salariés. Les bas salaires permettent de pratiquer un dumping des prix et causent sur le long terme des dommages irréparables à l'ensemble du secteur de la logistique.

Plus d'informations :

Hans Ulrich Köhli

Président de **SWISSMESSENGERLOGISTIC SML**

079 607 18 10

**SWISSMESSENGERLOGISTIC SML**

c/o Velokurier Biel GmbH Postfach 1305 2501 Biel [info@swissmessengerlogistic.ch](mailto:info@swissmessengerlogistic.ch)